

Jean Brégnac suit l'enseignement de M. Lavignolle en flûte traversière au Conservatoire National de Région de Lyon. Il intègre ensuite la Haute Ecole de Musique de Genève dans la classe de J.C. Hermenjat où il obtient en 2004 un master d'interprétation musicale (filiale soliste) et un master de pédagogie musicale. Il se perfectionne l'année suivante auprès de J. Zoon.

Son intérêt pour la musique ancienne l'amène à étudier avec S. Saitta à l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne et à la Haute Ecole de Musique de Genève, puis avec J. De Winne au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris où il obtient en 2007 le diplôme de formation supérieure.

Il se perfectionne par la suite au Koninklijk Conservatorium Brussel dans la classe de B. Kuijken. Durant ces années, il participe régulièrement au Jeune Orchestre Atlantique où il se familiarise avec les instruments classiques et romantiques sous la direction de P. Herreweghe, S. Kuijken, C. Hogwood, J. Von Immerseel.

Depuis 2005, Jean se produit au sein des plus prestigieuses formations orchestrales spécialisées sur instruments d'époque telles que Les Musiciens du Louvre Grenoble (M. Minkowski), Les Siècles (FX. Roth) (dont il est membre depuis 2009), Pygmalion (R. Pichon), Opera fuoco (D. Stern) ou encore Le Concert Spirituel (H. Niquet).

Il joue régulièrement en formation de musique de chambre avec les ensembles La Rêveuse (B. Perrot et F. Bolton), Claroscuro (Y. Yacubsohn), Le Mercure Galant (S. Saitta).

Passionné de musique de chambre, il fonde en 2001 l'ensemble baroque La Ca' d'Oro et en 2012, l'ensemble à vent Le Théâtre de Monsieur.

Outre son investissement dans les nombreuses actions pédagogiques liées à l'orchestre Les Siècles (animations scolaires et concerts pédagogiques, musique à l'hôpital, projet Playing for Pleyel - Société Générale), Jean Brégnac enseigne les flûtes anciennes, la flûte traversière et la musique de chambre au Centre d'Etudes Supérieures de Musique et de Danse de Poitou-Charentes depuis 2010.